



Dévoiler l'invisible : lecture intersectionnelle du profil des femmes incarcérées en Belgique francophone.

Valentine Doffiny¹

¹Candidate au doctorat, Département de criminologie, Université de Liège, Belgique

Contact : vdoffiny@uliege.be

Résumé

Les recherches offrant un aperçu descriptif du profil des femmes incarcérées demeurent rares. Cet article comble une partie de ce manque en analysant le portrait des femmes condamnées et incarcérées en Belgique francophone entre 2019 et 2021 (N=1.048). Fondée sur une méthodologie quantitative descriptive, l'étude repose sur l'examen systématique des dossiers pénitentiaires afin de recueillir des informations démographiques, sociales, judiciaires et relatives aux faits menant à l'incarcération. Les résultats dressent le portrait de femmes ayant dépassé le milieu de la trentaine, de nationalité belge et mères de famille. Elles présentent également des antécédents judiciaires et sont condamnées à de courtes peines, principalement pour des infractions contre les biens commises en co-délinquance. Leurs trajectoires révèlent l'existence de vulnérabilités multiples caractérisées par une précarité socio-économique, des relations sociales dysfonctionnelles ainsi que des problèmes de santé mentale et de consommation. L'adoption d'une approche intersectionnelle permet de dépasser une lecture individualisante de ces vulnérabilités et d'envisager la délinquance féminine comme le produit de désavantages interdépendants issus d'un processus de marginalisation. Cette perspective contribue à une compréhension nuancée des parcours féminins et souligne l'importance d'une prise en charge adaptée, tout en ouvrant la voie à de futures initiatives attentives à la convergence de vulnérabilités multiples.

Mots clés

Femmes incarcérées, Belgique, profil, vulnérabilités, intersectionnalité

Unveiling the invisible: an intersectional reading of the profile of women in french-speaking prisons in Belgium.

Abstract

Research providing a descriptive overview of the profile of incarcerated women remains scarce. This article fills part of this gap by analyzing the profile of women convicted and incarcerated in French-speaking Belgium between 2019 and 2021 (N=1,048). Based on a quantitative descriptive methodology, the study relies on the systematic examination of prison files to collect demographic, social, judicial, and offense-related information that led to incarceration. The results paint a picture of women in their mid-thirties, of Belgian nationality, and mothers. They also have criminal records and are sentenced to short terms, mainly for property offenses committed as co-offenders. Their trajectories reveal multiple vulnerabilities characterized by socio-economic precariousness, dysfunctional social relationships, and mental health and substance abuse problems. Adopting an intersectional approach makes it possible to move beyond an individualized reading of these vulnerabilities and to view female delinquency as the product of interdependent disadvantages resulting from a process of marginalization. This perspective contributes to a nuanced understanding of women's pathways and highlights the importance of tailored support, while paving the way for future initiatives that address the convergence of multiple vulnerabilities.

Keywords

Incarcerated women, Belgium, profile, vulnerability, intersectionality

Introduction

S'il a été démontré que les études sur le genre ne sont pas des thématiques particulières ou spécialisées, mais bien des approches transversales indispensables aux analyses menées dans de nombreuses disciplines, l'intégration de cette variable en tant qu'élément incontournable de la recherche fait encore aujourd'hui l'objet de débats et de résistances (Gardey, 2004). Ce constat est d'autant plus vrai lorsque l'on s'intéresse à l'étude du phénomène criminel, problématique complexe qui affecte profondément notre société et dont les recherches portent tantôt sur le processus de criminalisation, sur des formes spécifiques de criminalité ou sur les acteurs de celles-ci (Charris-Peláez et al., 2022). Dans ce contexte, s'il existe une longue tradition de recherches sur les détenus de sexe masculin, les femmes incarcérées n'ont fait l'objet que de peu d'attention (Jensen et Jones, 1976), notamment en raison de leur sous-représentation parmi les personnes détenues. En effet, les femmes atteignent approximativement 6,9% de la population mondiale détenue en prison (Fair et Walmsley, 2022) et 4,7% de la population européenne détenue (Aebi et al., 2023). Pour ce qui est de la Belgique, elles sont également minoritaires puisqu'elles ne représentent que 4,3%¹ des personnes incarcérées. Par conséquent, les femmes ont globalement été sujettes à une invisibilisation générale, mais aussi spécifique au domaine de la criminologie (Rostaing, 2017) en tant qu'objet à la fois empirique et théorique.

Sur le plan théorique, au-delà des tentatives de transposition de théories traditionnelles à la question des femmes, de nouvelles approches davantage conformes aux critiques féministes ont émergé à partir du milieu des années 1980. Parmi celles-ci, la *Life-Course Theory* (Sampson et Laub, 1993) et la *Pathways Theory* (Daly, 1992) ont mis en évidence le rôle central de la victimisation et d'autres événements indésirables de la vie – notamment les traumatismes vécus –, comme facteurs de risque de délinquance. La perspective féministe des *Pathways* soutient que les hommes et les femmes accèdent au système de justice pénale par des voies distinctes, soulignant ainsi l'existence de facteurs spécifiques au genre (Belknap, 2015; B. Bloom et al., 2004). Cette approche a permis d'identifier plusieurs éléments clés dans la production et le maintien de la délinquance féminine, tels que les expériences de victimisation, la maladie mentale, la consommation de substances, la marginalité économique et sociale ou encore les relations sociales dysfonctionnelles (Salisbury & Van Voorhis, 2009).

Au niveau empirique, bien que l'étude des caractéristiques liées au profil des femmes incarcérées ait suscité un certain engouement ces dernières décennies, les connaissances disponibles demeurent largement lacunaires. La situation belge illustre particulièrement ce manque d'informations à propos des femmes judiciaires. Les premières tentatives descriptives du profil des femmes détenues trouvent leur origine dans les travaux pionniers de statisticiens (de Ryckère, 1891; Quételet, 1848), puis dans l'analyse des archives pénitentiaires menées à la fin des années 1980 (Alexandre, 1987; Dupont-Bouchat et al.,

1989; Laurent, 1987), lesquelles mettent en évidence la dimension sociale et genrée de la criminalité féminine. Plus récemment, quelques études descriptives portant sur la partie néerlandophone du pays (Favril, 2024; Nuytiens, 2008) ont apporté des éléments de compréhension supplémentaires. Malgré leurs apports, ces travaux demeurent partiels et ne permettent pas encore de dresser un portrait exhaustif de cette population à l'échelle nationale, ce qui souligne la nécessité de nouvelles recherches ciblées sur la population francophone.

En outre, la majorité des recherches menées se concentrent également sur l'une ou l'autre composante de cette population pour en faire un objet d'étude principal. Un examen de la littérature permet ainsi de classer ces études en deux catégories, selon l'angle d'analyse choisi : la première clé d'entrée investigue les *caractéristiques judiciaires* en mettant l'accent sur la nature de la délinquance commise ; la seconde, sur les caractéristiques sociales en tant que problématiques spécifiques rencontrées par ces femmes, telles que la victimisation, la toxicomanie ou les problèmes de santé mentale.

Caractéristiques sociodémographiques

D'un point de vue sociodémographique, les résultats d'une série de recherches semblent indiquer l'existence d'un consensus concernant l'âge des femmes incarcérées. Ainsi, les détenues seraient en moyenne plus âgées que les hommes lors de leur première incarcération avec un âge moyen se situant entre 30 et 35 ans (Forouzan et al., 2012). Des résultats similaires ont été obtenus à l'échelle nationale belge, ceux-ci indiquant une prévalence élevée de délinquantes adultes en prison (Favril, 2024; Nuytiens et Christiaens, 2012). En ce qui concerne la nationalité, les statistiques pénitentiaires belges indiquent qu'un peu plus de la moitié des personnes détenues au sein d'un établissement carcéral serait de nationalité belge (Service public fédéral Justice, 2017), ce qui coïncide avec les résultats de deux études menées auprès de femmes incarcérées en Belgique néerlandophone où les détenues belges représentent entre 60 et 71% des populations étudiées (Favril, 2024; Nuytiens, 2008). La maternité des femmes incarcérées est également au cœur d'une variété d'études qui mettent en évidence que les détenues sont, pour la plupart, mères d'enfants de moins de dix-huit ans et généralement seules pour les élever (Kruttschnitt, 2010). Des études menées en Belgique indiquent des chiffres sensiblement similaires pour des échantillons de femmes incarcérées au sein des prisons néerlandophones (69,7%; Favril, 2024) et francophones (74,5%; Doffiny et André, 2023). Enfin, certaines études internationales affirment également que ces femmes présentent un faible niveau d'instruction avec un arrêt précoce de toute fréquentation scolaire (Cardi, 2007) et qu'une majorité proviendrait de milieux socio-économiques particulièrement défavorisés, avec peu ou pas d'expérience professionnelle avant l'incarcération (B. E. Bloom & Covington, 1998; Moloney et al., 2009). Notons que la situation belge est tout aussi déplorable, les seules données publiées indiquant une absence d'emploi avant l'incarcération (Doffiny et André, 2023; Favril, 2024).

¹ Ce chiffre a été calculé sur base des dix derniers rapports annuels publiés par la Direction générale des Établissements pénitentiaires (de 2007 à 2017), complétés par les listes de la population carcérale transmises par cette même Direction à notre demande (de 2018 à 2022).

Caractéristiques judiciaires

Concernant le profil infractionnel des femmes – relatif à la nature des faits commis –, les études sont relativement unanimes pour souligner une prévalence plus élevée de faits non-violents, parmi lesquels figurent les vols, la délinquance routière, les infractions aux stupéfiants, ou encore le détournement de fonds (Jaquier et Vuille, 2017). Cependant, cette délinquance non-violente est pratiquement absente des travaux criminologiques existant sur la délinquance des femmes, la plupart des études menées ayant souvent été réalisées sur des formes de délinquance « extraordinaire », c'est-à-dire moins fréquemment enregistrées mais dont le caractère exceptionnel, voire dans certains cas médiatisé, attise la curiosité scientifique (Jaquier et Vuille, 2017). Ce biais peut notamment s'expliquer par une focalisation historique de la recherche sur les cas déviants ou atypiques, susceptibles de remettre en cause les représentations classiques de la féminité. Il reflète également l'ancrage androcentré de la criminologie, dont les modèles explicatifs ont longtemps été élaborés à partir de populations masculines (Daly & Chesney-Lind, 1988), rendant ainsi la délinquance féminine « ordinaire » moins visible et moins théorisée. Par ailleurs, la faible proportion des femmes dans le système pénal a certainement contribué à renforcer l'intérêt sélectif pour des formes de criminalité perçues comme étant transgressives des normes de genre (Cardi, 2007). Des auteurs se sont ainsi penchés sur l'étude de femmes auteures d'homicides (Eriksson *et al.*, 2021), de violences sexuelles (Harrati et David, 2015), et conjugales (Henning *et al.*, 2006) ou encore sur l'étude de femmes coupables de criminalité organisée (Siegel, 2014) ou de criminalité en col blanc (Gottschalk, 2022).

Caractéristiques sociales

Parmi les caractéristiques sociales les plus souvent considérées pour l'étude des femmes incarcérées figurent les problématiques liées à la consommation de substances, à la présence d'un trouble de santé mentale ainsi qu'aux expériences de victimisation vécues préalablement à leur incarcération. Concernant la consommation de substances, la littérature précise qu'il s'agit d'un phénomène fréquent chez les femmes judiciarises et dont les taux sont supérieurs à ceux observés dans la population générale. Il apparaît également qu'une proportion importante de femmes incarcérées présenterait une consommation de drogues et/ou d'alcool antérieure à l'incarcération, qui serait également plus élevée et plus risquée que les hommes incarcérés (van de Baan *et al.*, 2022). En outre, les études ont régulièrement montré une prévalence plus élevée de problèmes de santé mentale chez les personnes incarcérées par rapport à la population globale, et que ce constat était d'autant plus significatif chez certains groupes de détenus, notamment les femmes (Tyler *et al.*, 2019). De nombreuses femmes détenues présenteraient en effet des taux élevés de problèmes psychopathologiques, non seulement avant leur incarcération mais aussi au cours de celle-ci (Bartlett et Hollins, 2018). Parmi les troubles les plus cités se retrouvent le trouble de la personnalité, le trouble de l'impulsivité, la dépression, l'anxiété ainsi que le trouble de stress post-traumatique, ce dernier étant considéré comme l'un des plus fréquents en milieu pénitentiaire (Belet *et al.*, 2020). Enfin, en tant que dernière caractéristique sociale envisagée, la victimisation vécue par les femmes constitue une thématique centrale qui suscite une attention considérable depuis les premières contributions féministes. Un nombre important

d'études ont ainsi dénoncé la présence de taux élevés de victimisation au cours de la vie – dont les abus physiques, psychologiques et sexuels – dans le chef des femmes incarcérées, les proportions étant par ailleurs plus élevées que dans la population de femmes en général et dans la population d'hommes détenus (Komarovskaya *et al.*, 2011).

Malgré leurs contributions, les travaux existants ne suffisent pas à dresser une synthèse approfondie du profil des femmes incarcérées, et la Belgique ne fait pas exception à ce manque. Les quelques données disponibles à propos du profil des femmes détenues en Belgique sont issues d'études réalisées soit sur des échantillons réduits (Doffiny et André, 2023; Favril, 2024; Nuytiens, 2008), soit sur certaines caractéristiques telles que la consommation (Favril et Vander Laenen, 2017, 2018) ou la santé mentale (Favril *et al.*, 2017), soit sur des enjeux en lien avec la vie carcérale de cette population (Nederlandt et Vanliefde, 2024).

Partant de ce constat, la présente contribution vise à offrir une vision actualisée du profil des femmes incarcérées en Belgique francophone sans pour autant en faire un objet de comparaison avec la population masculine. L'objectif n'est effectivement pas de comparer les profils en termes de genre ni d'en expliquer les différences mais bien de dresser un état des lieux des caractéristiques propres aux femmes détenues.

Méthodologie

La population d'étude a été sélectionnée à partir de la liste exhaustive et nominative des femmes ayant été incarcérées au sein d'un établissement belge francophone à la suite d'une condamnation définitive, et dont la libération est intervenue entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021 (période correspondant aux trois années précédant le début de l'enquête). Le critère linguistique francophone a été retenu dans l'optique d'assurer une compréhension optimale des données et documents consultés. D'un point de vue statistique, sur cette période de 3 années, la population carcérale belge comptait une moyenne annuelle de 10 500 personnes détenues – dont 487 femmes (soit 4,6%) – réparties dans 34 établissements pénitentiaires. Parmi ceux-ci, 9 accueillent des femmes et quatre d'entre eux sont situés dans la partie francophone du pays.

Cette étude repose sur une méthodologie quantitative qui recourt à la consultation systématique des dossiers individuels des femmes via la mobilisation de deux sources de données complémentaires : (1) la base de données pénitentiaire fédérale SIDIS-Suites qui regroupe l'ensemble des dossiers informatisés de la population carcérale belge, contenant des informations sommaires à propos de la situation sociodémographique et judiciaire des personnes détenues, et (2) les dossiers pénitentiaires papier archivés au sein des établissements carcéraux, lesquels renferment des données plus détaillées sur la situation sociale et les infractions ayant conduit à l'incarcération. Ces banques de données sont quotidiennement alimentées et gérées par les fonctionnaires chargés du greffe des prisons. Leur accès a été rendu possible grâce à l'obtention d'une autorisation délivrée par la Direction générale des établissements pénitentiaires.

Les données recueillies ont été codifiées au sein d'un fichier Excel sécurisé, et ont ensuite fait l'objet d'analyses descriptives à l'aide du logiciel statistique *IBM SPSS*. Dans le cadre des analyses menées, une attention particulière a été accordée à la gestion des données manquantes, certaines informations n'ayant en effet pu être récoltées pour l'ensemble de la population en raison d'une absence de report systématique au sein des

dossiers consultés. Les analyses réalisées sont donc basées sur les données disponibles pour chaque variable envisagée, expliquant les variations dans la taille des échantillons présentés.

Enfin, notons que les résultats descriptifs présentés seront interprétés à la lumière d'une approche intersectionnelle, permettant de considérer les caractéristiques observées non comme des éléments isolés, mais comme des dimensions interdépendantes se renforçant mutuellement. Ce cadre d'analyse vise à dépasser une lecture unidimensionnelle des données pour apprécier la manière dont elles interagissent dans la construction des trajectoires féminines de délinquance et d'incarcération.

Résultats

La population d'étude est constituée de 1 048 femmes condamnées et incarcérées au sein des quatre établissements pénitentiaires belges francophones et dont la libération a eu lieu entre 2019 et 2021. Cette population de femmes condamnées inclut également l'ensemble des femmes internées ($n=28$), ainsi que celles condamnées à une peine privative de liberté *extra muros* sous surveillance électronique ($n=525$)², ces dernières faisant partie du « décompte » officiel de la population carcérale belge. L'objectif principal de cette étude n'est toutefois pas d'établir des comparaisons entre ces différents sous-groupes, mais de proposer un portrait global et exhaustif de l'ensemble des femmes relevant de la population carcérale au sens administratif du terme, sans distinguer leurs caractéristiques ou trajectoires à partir de situations légales différencierées.

Les résultats présentés s'organisent autour de trois rubriques distinctes, chacune reflétant la nature des données disponibles : la première a trait au profil sociodémographique, la deuxième au profil judiciaire et la troisième au profil de consommation et de santé mentale des femmes. Ceux-ci seront en outre discutés à la lumière de la littérature existante, en mobilisant une approche intersectionnelle permettant de mettre en évidence la manière dont ces composantes s'articulent et se combinent pour former un ensemble d'inégalités caractéristiques du parcours des femmes incarcérées.

Profil sociodémographique

Si nous plaçons le curseur temporel au moment de l'entrée en détention des femmes composant notre population, nous observons un âge moyen de 36,7 ans ($Mdn=35$ ans) avec une majorité de femmes âgées entre 25 et 34 ans. Les données disponibles ($n=1 044$) nous informent par ailleurs que 66,1% de la population détient la nationalité belge et que parmi ces

Belges, certaines sont nées à l'étranger (15,8%). Concernant les femmes de nationalité étrangère (33,9%), la plupart proviennent d'Europe de l'Est et de l'Ouest et seulement 44,5% détenaient un titre de séjour valable à leur entrée en détention. Enfin, bien que le français soit la langue maternelle de la majorité des femmes, 20,2% de notre population parle exclusivement une langue étrangère.

Caractéristiques des relations familiales et conjugales

D'un point de vue familial, les femmes pour lesquelles nous disposons d'une information ($n=946$) sont, pour la plupart, mères de famille (79,1%), le nombre d'enfants par femme variant de 1 à 12 avec une moyenne de 2,03 enfants. Les informations concernant leurs parents révèlent que 90,8% des femmes disposent d'un entourage parental. Cependant, parmi ces femmes, 15,8% sont orphelines d'un parent auxquelles s'ajoutent 11,3% qui n'ont aucun contact ou ne connaissent pas l'un d'eux. Les 9,2% restants renvoient aux orphelines des deux parents.

Certains renseignements sur le statut conjugal et relationnel des femmes ont également été récoltés. La première donnée se rapporte à l'état civil ($n=952$), indiquant que 86,2% des femmes étaient célibataires au moment de leur entrée en détention. Au-delà du statut légal, un ensemble de dossiers ($n=461$) mentionnaient des informations relatives au statut relationnel au moment des faits, mais également à diverses données judiciaires enregistrées à propos du partenaire. Il est ainsi possible d'observer que 93,7% des femmes détenues étaient en relation de couple au moment des faits ayant mené à l'incarcération. À partir des données disponibles concernant ces partenaires ($n=181$), il est possible d'indiquer que plus d'un tiers d'entre eux/elles étaient directement liées aux faits (39,3%), soit comme auteure/co-auteure (31,5%), soit comme victime (7,8%) et que 51,4% présentaient un passé et/ou un présent judiciaire ou carcéral.

Des données supplémentaires relatives aux relations familiales et conjugales – bien que recueillies pour une partie réduite de notre population ($n=133$) – dévoilent une majorité (78,2%) de relations problématiques antérieures à l'incarcération, qu'elles soient caractérisées par des relations familiales compliquées (43,3%), de la violence vécue au sein de la sphère familiale (49,0%) ou dans les relations intimes (57,7%), certaines femmes pouvant être concernées par plusieurs de ces situations. Cette classification a été établie a posteriori, à partir d'une analyse qualitative et interprétative des dossiers consultés. Si certains documents mentionnaient explicitement des « relations familiales compliquées », d'autres contenus étaient plus implicites. Cette catégorie regroupe ainsi divers indicateurs interprétés comme tels : absence de véritable ancrage familial (abandons), relations conflictuelles, ruptures relationnelles ou soutiens fragiles avec les membres de la famille proche, etc.). En revanche, les situations de violence familiale ou conjugale étaient le plus souvent décrites de manière explicite, facilitant à la fois leur identification et leur codification. Ces relations ont

²Il existe deux types de régimes en tant que modalité d'exécution de la peine : le régime ordinaire qui implique que le justiciable exécute sa peine en prison et le régime sous surveillance électronique qui lui permet d'exécuter sa peine d'emprisonnement en dehors de la prison, à

de plus été analysées au regard des visites reçues en détention, qu'elles proviennent de membres appartenant à la sphère familiale ou étant extérieurs à celle-ci. En ce sens, il est possible d'observer que 43,6% des femmes n'ont reçu aucune visite durant la période de détention étudiée.

Caractéristiques socioprofessionnelles

En ce qui concerne l'occupation professionnelle, les données disponibles ($n=806$) renseignent qu'une majorité des femmes étaient sans emploi avant l'incarcération (83,1%). Parmi celles occupant une profession (12,7%), il est possible d'observer une diversification des secteurs de qualification, avec une prédominance pour l'entretien et la maintenance (26,3%) ainsi que l'hôtellerie et l'alimentation (24,2%). En outre, parmi les femmes n'ayant aucune occupation professionnelle – et pour lesquelles les dossiers mentionnaient leur source de revenus ($n=264$) – 45,1% étaient dépendantes d'une aide sociale de l'État, 37,1% n'avaient aucun revenu, 15,9% se trouvaient dans une situation dite « précaire »³ et dans de rares cas, certaines bénéficiaient du revenu de leur conjointe (1,9%).

Pour ce qui est du logement ($n=999$), si une majorité de dossiers fait état d'un domicile enregistré à l'entrée en détention (71,5%), un peu plus d'une femme sur quatre est considérée comme étant sans domicile fixe (26,3%). Le pourcentage restant (2,2%) bénéficiait d'un logement « précaire »⁴ ou était hébergé par un centre.

Profil judiciaire

Cette deuxième rubrique présente les résultats en lien avec le profil judiciaire des femmes. Elle aborde notamment la situation légale, les faits infractionnels ayant mené à l'incarcération ou encore la présence d'antécédents judiciaires ou de détention.

Caractéristiques de la situation légale

Un examen détaillé du statut pénal des 1 048 femmes de notre population révèle que 88,5% ont été condamnées à une peine inférieure ou égale à 3 ans d'emprisonnement et 8,8% à une peine supérieure à 3 ans, auxquelles s'ajoute un petit groupe à l'égard duquel une mesure d'internement a été ordonnée (2,7%). Parmi les femmes condamnées à une peine inférieure ou égale à 3 ans, la plupart ont écopé d'une peine de 6 mois à 1 an (36,8%). Les données relatives au régime d'exécution de la peine démontrent également que 50,1% des femmes relèvent du régime ordinaire et 49,9% du régime sous surveillance électronique.

Caractéristiques des faits infractionnels

Dans l'optique de simplifier les analyses, une infraction dite « principale » a été identifiée parmi l'ensemble des infractions commises par la population d'étude. Cette nomenclature, spécifiquement conçue pour les fins de cette recherche, considère ainsi l'infraction principale comme étant l'infraction la plus « grave », autrement dit, celle qui encourt la peine la plus sévère

du point de vue du quantum du maximum de la peine – étant entendu qu'il s'agit de la peine « *in abstracto* » telle que prévue dans le Code pénal ou les lois complémentaires et non de la peine « *in concreto* » prononcée par le juge. Les résultats présentés dans cette prochaine section reposent donc sur l'ensemble des données disponibles concernant ces infractions.

Pour ce qui est du type d'infraction commise, il est possible de les répartir en 9 catégories distinctes : les infractions contre les biens (50,9%), les infractions contre les personnes (14,7% ; dont 3,2% d'homicides volontaires), les infractions en matière de détention ou de consommation de stupéfiants (12,6%), les infractions au code de la route (8,6%), les infractions contre l'ordre, la santé et la sécurité publique (3,0%), les infractions de fraude (4,0%), les infractions en droit pénal social (1,4%), les infractions contre les familles (1,6%) et une catégorie résiduaire d'infractions que l'on dénommera « autres »³ (3,3%). Cette dernière comprend des catégories d'infractions dont la distribution est inférieure à 1%, voire nulle. Plus spécifiquement, les vols avec et sans violence ou menace sont les infractions les plus souvent commises (respectivement 10,4% et 30,0%). Viennent ensuite les coups et blessures volontaires qui se placent en première position des infractions contre les personnes (8,3%). Il s'avère par ailleurs que 72,9% des infractions ont été perpétrées sans violence ni menace.

Des informations relatives aux victimes des faits ont également été relevées dans certains dossiers ($n=1\ 008$). Celles-ci ont été classées en deux catégories : les victimes directes et indirectes. Les premières sont celles ayant directement été visées par l'auteure de l'infraction (p.ex. les victimes de coups et blessures) et les secondes, celles non ciblées directement, mais affectées de manière préjudiciable par l'infraction (p.ex. les victimes de fraudes ou de vols sans violence ni menace). D'un point de vue statistique, seule une petite partie des infractions ont été perpétrées à l'encontre de personnes ciblées (19,6%), les autres n'ayant fait aucune victime (21,4%) ou des victimes collatérales (58,9%). Parmi les personnes directement ciblées, nous constatons l'existence d'une représentation importante de victimes provenant de l'entourage proche (dont la famille et/ou le ou la partenaire intime) pour les infractions telles que l'homicide (36,7% des victimes sont des membres de la famille et 30,0% des conjointes) et les coups et blessures volontaires (avec des proportions respectives de 37,7% et 41,5%).

Du point de vue de la co-délinquance – définie comme l'acte de commettre un crime avec un ou plusieurs complices – 60,6% des femmes de notre population ont commis les faits en participation. De plus, à partir des données disponibles sur la situation conjugale au moment des faits et de cette co-délinquance, il apparaît que dans 36,3% des cas, le ou la partenaire était impliquée dans la commission de l'infraction. L'implication de membres de la famille proche a également été observée pour 3,9% des faits. Concernant la distribution de cette co-délinquance selon le type d'infraction, nous observons une hétérogénéité entre les différents types de faits

³ Aucune information n'est donnée par rapport à l'utilisation de ce code dans les dossiers. Il est donc impossible de déterminer s'il s'agit de femmes n'ayant aucun revenu fixe ou étant dépendantes d'un revenu lié à une aide sociale ou à un tiers.

⁴ À nouveau, il n'existe aucune information au sein des dossiers qui qualifie ce code.

commis. En effet, parmi les catégories d'infraction les plus représentées, une prévalence plus élevée de co-délinquance est à remarquer pour les infractions en matière de stupéfiants (92,9%), les infractions de fraude (74,3%) ainsi que les infractions contre les biens (70,6%), parmi lesquelles les vols avec et sans violence ou menace (respectivement 71,7% et 76,2% en participation) ainsi que les infractions de recel (83,3% en participation). À l'inverse, certains types de faits ne correspondent pas totalement à un mode opératoire en duo ou en groupe. C'est le cas des infractions au code de la route et des infractions contre les personnes (à l'exception de l'homicide dont le taux de participation s'élève à 60,0%). Il est également possible d'attirer l'attention sur certains types de faits révélant des pourcentages élevés de co-délinquance mais dont la prévalence est ici bien trop faible ($n < 10$) pour pouvoir donner lieu à une quelconque interprétation.

Caractéristiques des antécédents judiciaires et de détention

Les antécédents judiciaires désignent l'ensemble des condamnations enregistrées au Casier judiciaire, qu'elles aient conduit à une peine d'emprisonnement ou à une autre forme de sanction comme l'amende ou la déchéance de certains droits. Dans le cadre de cette enquête, ils correspondent spécifiquement aux condamnations précédant celles à l'origine de l'incarcération actuelle.

Parmi les femmes incarcérées pour lesquelles un extrait de Casier judiciaire a été obtenu ($n=1\,042$), 61,9% présentent au moins une condamnation antérieure. Parmi ces femmes, 40,6% ont été condamnées de 1 à 5 fois, le pourcentage restant (21,3%) l'ayant été à plus de cinq reprises. Concernant l'âge atteint lors de la première condamnation, la moyenne observée se situe à 29,2 ans ($Mdn=27$ ans) avec un intervalle entre 11 et 67 ans. Parmi les femmes ayant un passé judiciaire, 5,2% ont fait l'objet d'une ou de plusieurs mesures du tribunal de la jeunesse. De plus, la répartition de l'ensemble des condamnations enregistrées selon le type d'infraction commise⁵ permet d'indiquer une prédominance des infractions au code de la route (60,9%) et des infractions contre les biens (19,4%). Il convient toutefois de différencier les femmes n'ayant qu'une seule condamnation à leur actif ($n=164$) de celles qui en comptabilisent plus d'une ($n=481$). Concernant les premières, nous observons une majorité d'infractions en matière de stupéfiants (36,0%), tandis que pour les secondes, une majorité d'infractions au code de la route, quel que soit le nombre total de condamnations au cours de la vie. La proportion d'infractions au code de la route n'a en effet jamais été inférieure à 30,0%, atteignant jusqu'à 100% pour les femmes condamnées entre 30 et 71 fois. Enfin, les infractions contre les biens ne sont pas loin derrière avec des pourcentages pouvant atteindre 53,9%.

De façon plus spécifique, le croisement des données relatives aux antécédents judiciaires par rapport aux types d'infractions principales commises met en évidence des distributions différencierées selon les infractions. Il est en effet possible de constater une représentation importante d'antécédents judiciaires dans le chef des femmes auteures d'infractions en droit pénal

social (78,6% ayant des antécédents judiciaires), d'infractions contre l'ordre, la santé et la sécurité publique (66,7%), d'infractions de fraude (65%) et d'infractions contre les biens (60,7%).

Des informations ont en outre été recueillies à propos de l'historique de détention pour l'ensemble de notre population. À cet égard, 36,2% des femmes ont connu une ou plusieurs incarcérations antérieures à celle étudiée dans la présente enquête, la majorité d'entre elles (91,3%) ayant expérimenté moins de 5 détentions. En ce qui concerne l'âge des femmes lors de leur première entrée en prison (comprenant la détention actuelle lorsque celle-ci désigne leur première détention), nous observons un âge moyen de 33,8 ans ($Mdn=32$ ans) avec une prédominance de femmes âgées entre 25 et 44 ans (60,3%).

Profil de consommation et de santé mentale

Bien que les informations relatives à l'usage (ou l'absence d'usage) de substances telles que les drogues ou l'alcool n'étaient répertoriées que de manière parcellaire dans les dossiers consultés ($n=356$), il est possible de constater la présence d'une consommation de drogues et/ou d'alcool pour plus de la moitié de notre population (56,7%), la majorité étant représentée par des femmes exclusivement consommatrices de drogues (59,9%). Cette donnée est le plus souvent consignée dans les dossiers par les services psychosociaux des établissements chargés du suivi et de l'accompagnement de certaines personnes détenues. Cependant, bien que ce pourcentage reflète avec certitude la présence d'une consommation pour une partie de la population, il ne permet toutefois pas de rendre compte de la proportion de femmes confrontées à des problèmes de consommation mais n'ayant pu bénéficier d'un suivi permettant de l'attester.

Concernant l'état de santé mentale des femmes, malgré le manque significatif d'information substantielle à ce propos ($n=165$), les données disponibles mentionnent la présence d'un trouble de santé mentale diagnostiqué chez 90,3% de la population d'étude (sans pour autant préciser la nature exacte de ce trouble).

Discussion

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude contribuent à enrichir la littérature consacrée au profil des femmes judiciarées. Bien que fondée sur une approche quantitative essentiellement descriptive, ce recherche s'inscrit dans une perspective intersectionnelle visant à comprendre comment certaines formes de désavantages s'articulent et se renforcent au sein des trajectoires féminines menant à la délinquance et à l'incarcération.

Sur le plan empirique, elle complète les connaissances existantes sur les femmes incarcérées en Belgique, notamment celles associées au concept particulier de vulnérabilité, tel

⁵ Les extraits de Casier judiciaire fournissent une information relative à la nature du ou des faits commis pour chaque condamnation inscrite mais ne permettent pas d'obtenir le nombre de faits infractionnels différents pour chaque condamnation.

que défini par Nuytiens et Christiaens (2012) dans leur étude qualitative de 41 femmes détenues au sein de prisons belges néerlandophones. Ces auteures ont conceptualisé les fragilités présentes dans plusieurs domaines de la vie des femmes selon trois dimensions : sociale, relationnelle et individuelle. Si les données disponibles ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des formes de vulnérabilités auxquelles les femmes peuvent être exposées, elles en offrent néanmoins un aperçu significatif et permettent d'envisager leurs interactions dans la construction des parcours féminins.

D'un point de vue théorique, l'intersectionnalité, initialement développée pour penser l'imbrication du genre, de la classe et de la race (Crenshaw, 1989, 1991), constitue un cadre conceptuel particulièrement pertinent pour saisir la manière dont les désavantages individuels, sociaux et relationnels se renforcent mutuellement. Cette perspective invite à dépasser une lecture individualisante des vulnérabilités pour saisir les logiques sous-jacentes qui façonnent les parcours des femmes vers la délinquance et l'incarcération. Ainsi, au-delà d'une lecture strictement descriptive, cette discussion mobilise l'intersectionnalité comme grille d'analyse des vulnérabilités observées, postulant que celles-ci ne peuvent être interprétées de façon isolée ou simplement cumulative, mais doivent être appréhendées comme des phénomènes co-construits à l'intersection de multiples rapports de domination. Le concept d'intersectionnalité vise précisément à rendre compte de la complexité des expériences humaines en réfutant le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de différenciation sociale – sexe, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle –, en postulant leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités (Bauer *et al.*, 2021; Bilge, 2009). L'adoption d'une telle perspective permet de dépasser une lecture fragmentée des trajectoires féminines et d'articuler les vulnérabilités relationnelle, sociale et individuelle dans une compréhension intégrée. Elle met en lumière la manière dont ces *inégalités structurelles, relationnelles et individuelles* – notamment celles liées à la victimisation, à la santé mentale et à la consommation –, se conjuguent et se renforcent mutuellement dans la construction des parcours délinquants féminins. Pour des raisons de clarté, l'analyse qui suit propose de les examiner séparément, tout en soulignant leurs interconnexions constantes au sein des trajectoires de vie.

Inégalités structurelles

Les caractéristiques démographiques et sociales des femmes détenues en Belgique francophone s'inscrivent dans un contexte d'inégalités structurelles profondément ancrées. Les données relatives à l'entourage familial indiquent qu'une majorité de ces femmes sont mères, une réalité largement documentée par la littérature, laquelle souligne par ailleurs qu'elles assument le plus souvent seules la charge parentale (Oliveira *et al.*, 2013). Cette responsabilité parentale se conjugue fréquemment avec une vulnérabilité sociale marquée, reflet d'une position fragile dans la société. Cette fragilité peut être appréhendée à partir d'une série de trois indicateurs interdépendants, traduisant une précarité importante limitant l'accès aux ressources essentielles.

En ce qui concerne le l'emploi comme premier indicateur, les résultats révèlent la présence de situations marquées par une absence ou un manque d'expérience professionnelle, souvent dans des emplois précaires, non qualifiés ou non déclarés avant l'incarcération, rejoignant les constats de travaux antérieurs (Cardi, 2007). En tant que deuxième indicateur, le domaine des finances est quant à lui assimilé au statut économique défavorisé observé chez ces femmes se retrouvant sans revenu ou dépendant de ressources économiques limitées (Moloney *et al.*, 2009). Enfin, la situation résidentielle, envisagée comme un indice supplémentaire de fragilisation, peut être interprétée à travers la précarité de logement rencontrée par certaines femmes vivant à la rue, dans des habitats de fortune, dans des centres d'hébergement ou encore chez des proches ou connaissances. Au-delà de ses effets délétères sur la santé et le bien-être, cette instabilité résidentielle représente un important marqueur de marginalisation étroitement associé à la délinquance et à l'incarcération (Greenberg et Rosenheck, 2008).

Ainsi, la présence de responsabilités domestiques et économiques, combinée à des conditions de vie particulièrement précaires, illustre la position structurellement désavantagée qu'occupent de nombreuses femmes avant leur incarcération. Ces formes de désavantages ne s'additionnent pas simplement, elles s'entrecroisent dans la production de trajectoires spécifiques augmentant de ce fait la probabilité de judiciarisation.

Inégalités relationnelles

Au-delà des dimensions sociales, les résultats soulignent l'importance des dynamiques relationnelles dans les trajectoires des femmes incarcérées. Un peu plus d'un tiers ont déclaré n'avoir aucun contact parental à leur entrée en détention, signe d'un environnement familial souvent qualifié de « brisé » ou « désorganisé ». Ce contexte, régulièrement associé au développement de conduites délinquantes (Farrington *et al.*, 2012) peut être discuté au prisme du capital social (Reisig *et al.*, 2002), entendu comme la capacité d'un individu à mobiliser les ressources issues de ses appartenances familiales, sociales et communautaires. Un capital social limité – caractérisé par l'absence de soutien familial, de stabilité affective ou de ressources relationnelles – tend à restreindre les opportunités d'insertion sociale, éducative et professionnelle, contribuant à la reproduction des inégalités dès l'enfance et tout au long de la vie.

Ces fragilités relationnelles se prolongent et se réorganisent dans la sphère familiale et conjugale, où les expériences de victimisation et de dépendance affective s'avèrent particulièrement marquées. Conceptualisée comme un second domaine de vulnérabilité, la sphère relationnelle se rapporte à la fois à la victimisation issue des relations parent-enfant et à la dynamique de pouvoir pouvant exister au sein des relations amoureuses (Nuytiens & Christiaens, 2012). Les résultats reflètent la récurrence de relations familiales problématiques et d'expositions précoces à des expériences traumatiques. La littérature féministe fait notamment état d'une prévalence élevée – plus de deux tiers – de violences physiques ou sexuelles dans les trajectoires des femmes incarcérées (Kennedy *et al.*, 2016), soulignant l'impact durable de ces expériences dans la genèse et le maintien de comportements délinquants (Lorenz et Hayes, 2020).

Ces logiques tendent en outre à se perpétuer à l'âge adulte. Les données témoignent en effet de l'existence de violences subies au sein des relations intimes, un constat également corroboré par la littérature (Jones et al., 2018). Elles soulignent par ailleurs l'existence d'une porosité évidente entre sphères intime et délinquante : parmi les femmes en couple au moment des faits, la moitié avaient un partenaire présentant un passé ou un présent judiciaire ou carcéral, et dans un tiers des cas, ceux-ci occupaient la place de complices. Ces résultats rejoignent ceux de travaux antérieurs sur les dynamiques de criminalité conjointe, dévoilant l'influence de partenaires adoptant des comportements antisociaux sur les trajectoires féminines (Haynie et al., 2005). Ces configurations reposent souvent sur des rapports asymétriques, caractérisées par une dépendance affective ou matérielle, dans lesquels les femmes se retrouvent engagées dans des relations coercitives, poussées à agir par amour ou par peur (Barlow, 2016).

Enfin, les données relatives aux visites reçues en détention confirment elles aussi la fragilité des dynamiques relationnelles. Près de la moitié des femmes n'ont reçu aucune visite au cours de leur détention, révélant un isolement social pouvant précéder l'incarcération ou en résulter. Cette réalité illustre la double exclusion vécue par de nombreuses femmes incarcérées : l'exclusion sociale – où l'éloignement géographique des établissements pénitentiaires contribue à la rupture des liens sociaux (Foulhy, 2023) – et l'exclusion symbolique – découlant de la stigmatisation de la criminalité féminine et de la transgression des normes de genre, entraînant une forme de rejet de la part de l'entourage proche (Casey-Acevedo et Bakken, 2002). L'incarcération agit en ce sens comme un amplificateur des inégalités, rompant les liens de soutien, et cristallisant certains désavantages sociaux et relationnels préexistants.

Ensemble, ces formes de désaffiliation ne se limitent pas à la sphère sociale et relationnelle : elles s'intériorisent et se manifestent dans le vécu psychologique des femmes, souvent sous la forme de troubles de santé mentale ou de consommation de substances. Cette vulnérabilité individuelle, abordée dans la section suivante, peut dès lors être comprise comme la prolongation subjective de ces expériences, traduisant l'inscription psychique et corporelle des fragilités sociales et relationnelles vécues au cours de la vie.

Inégalités individuelles

Ce dernier niveau d'imbrication ne peut être compris qu'au regard des dimensions sociales et relationnelles précédemment évoquées. Dans le cadre de cette étude, il se manifeste principalement à travers deux registres complémentaires relatifs à la présence de troubles psychologiques et à une problématique de consommation.

Malgré des données limitées sur l'usage (ou l'absence d'usage) de substances, il ressort de cette étude que plus de la moitié des femmes étaient usagères de drogues, alcoolodépendantes ou polytoxicomanes à leur entrée en détention. Ces résultats rejoignent les travaux internationaux indiquant que 30 à 50% des personnes arrivant en prison sont consommatrices de drogues, avec une prévalence systématiquement plus élevée chez les femmes (Fazel et al., 2017). En Belgique, des recherches récentes menées au sein de prisons néerlandophones confirment

cette tendance (Favril, 2023), identifiant la consommation comme un des facteurs associés aux parcours féminins vers la criminalité (Smith, 2017). En accord avec l'approche intersectionnelle, cette problématique ne peut être réduite à de simples comportements individuels : elle reflète souvent des stratégies d'adaptation face à des expériences négatives et constitue une réponse aux désavantages multiples auxquelles ces femmes sont exposées.

Les analyses révèlent également une prévalence élevée de problèmes de santé mentale parmi les femmes incarcérées, confirmant les résultats d'études antérieures faisant état de taux particulièrement élevés de problèmes psychopathologiques, que ce soit avant ou pendant l'incarcération (Bartlett et Hollins, 2018). Cette observation invite naturellement à considérer la relation dynamique entre santé mentale, victimisation et délinquance. Nombreuses sont les recherches qui attribuent la présence de troubles psychiques chez les femmes détenues aux abus subis durant l'enfance (Vaisman et Einat, 2021). La criminologie féministe tient quant à elle à reconnaître l'importance des victimisations vécues par les femmes sur le risque d'adoption de comportements criminels en raison de son lien étroit avec des problématiques de santé mentale (Lynch et al., 2017). Bien que ces troubles ne soient pas directement responsables des actes délinquants, ils semblent néanmoins exacerber les mécanismes menant au passage à l'acte (Adair et al., 2023).

L'approche intersectionnelle permet de considérer les problématiques de santé mentale et de consommation non comme de simples fragilités individuelles, mais comme les manifestations subjectives de contextes spécifiques où s'entrecroise un ensemble de rapports inégalitaires.

Enfin, au-delà des dimensions sociales, relationnelles et individuelles, l'analyse du profil judiciaire permet d'observer comment ces différents niveaux de vulnérabilité s'inscrivent dans une continuum de désavantages susceptible de contribuer à la judiciarisation voire à l'incarcération des femmes les plus marginalisées.

Profil judiciaire

L'examen du profil judiciaire met en évidence que la majorité des femmes incarcérées ont été condamnées à de courtes peines d'emprisonnement, souvent pour des infractions non-violentes, principalement des atteintes aux biens ou aux propriétés. Ces résultats confirment le constat largement documenté selon lequel la criminalité féminine est souvent économiquement motivée et étroitement liée à des contextes de précarité (Belknap, 2021). Cette tendance ne doit toutefois pas occulter la présence – bien que plus marginale – de vols avec violences, d'escroqueries et de coups ou blessures volontaires parmi les infractions commises par cette population, rappelant la diversité des parcours et la nécessité de dépasser une lecture réductrice de la délinquance féminine.

Sur le plan du parcours judiciaire, une part importante de femmes présente de multiples antécédents de condamnation. L'analyse de la prévalence des antécédents selon le type d'infraction révèle que les situations de récidive les plus fréquentes ont trait à des infractions dites « de profit », souvent

motivées par des objectifs économiques sous-jacents. Ce constat rejoint les observations selon lesquelles les femmes aux besoins financiers élevés – et donc en situation de marginalisation économique – sont davantage exposées au risque de récidive (Morash & Kashy, 2022).

De nombreuses femmes présentent également des parcours jalonnés par de multiples incarcérations. Ce phénomène, conceptualisé sous la notion de “*revolving door syndrome*” se caractérise par une succession de périodes d’incarcération, de libération et de réincarcération dans la communauté (Blair-Lawton *et al.*, 2020). Loin de résulter d’une récidive volontaire, ces trajectoires cycliques témoignent d’un enracinement structurel dans des conditions de vie précaires et peu soutenantes. La littérature révèle en ce sens l’existence d’une convergence de facteurs de risque spécifiquement féminins, à l’intersection des dimensions individuelle, relationnelle et sociale relevées : ils incluent notamment la consommation de substances, les problèmes de santé mentale, l’exposition répétée à diverses formes de victimisation, le manque de soutien social approprié, la pauvreté et le sans-abrisme, ainsi que les opportunités limitées en matière d’emploi et d’éducation (Herbst *et al.*, 2016).

L’adoption d’une approche intersectionnelle permet d’interpréter ces parcours judiciaires non comme l’expression d’une déviance autonome, mais davantage comme le reflet d’un ensemble d’inégalités vécues. Ces inégalités, d’origine *structurelle*, *relationnelle* ou *individuelle* apparaissent ainsi comme des conditions interdépendantes, résultant de l’articulation de désavantages multiples et indissociables, qui favorisent l’émergence de trajectoires de vie chaotiques susceptibles de mener vers la judiciarisation, voire l’incarcération.

Limites de l’étude

Plusieurs biais entravent les résultats présentés dans cette enquête, le principal étant le manque d’informations disponibles à propos de certaines variables investiguées, notamment celles en lien avec le niveau d’éducation, la victimisation vécue et la présence d’une consommation et de troubles de santé mentale. Cette insuffisance peut en grande partie s’expliquer par l’absence d’investigation psychosociale de la part du personnel pénitentiaire envers les personnes purgeant de courtes peines d’emprisonnement ainsi que par l’absence de systématisation dans l’ajout de certaines pièces aux dossiers. C’est le cas de certains jugements de condamnation et de certains extraits de Casier judiciaire qui n’ont pas été inclus aux dossiers. Cette enquête comporte également une limite liée à la qualité de l’encodage de certaines informations disponibles dont l’interprétation demeure délicate. Il s’agit par exemple des données relatives aux revenus ou au logement référencés comme « précaires », une qualification employée au sein de dossiers consultés mais à laquelle aucune définition n’a été apportée. Une limite supplémentaire de notre approche réside dans l’absence d’études comparatives sur la population carcérale masculine en Belgique, limitant l’identification de certaines caractéristiques spécifiques à notre population.

Conclusion

Le profil des femmes incarcérées, tel qu’il ressort de cette enquête, révèle la coexistence de vulnérabilités multiples – qu’elles soient

liées à des inégalités vécues sur le plan *structurel*, *relationnel* ou *individuel* –, rejoignant en plusieurs points les constats établis par la littérature belge et internationale. La mobilisation d’une approche intersectionnelle souligne cependant que ces vulnérabilités ne s’additionnent pas simplement, mais s’imbriquent de manière complexe : précarité socio-économique, relations sociales et familiales dysfonctionnelles, expériences de victimisation, troubles de santé mentale et consommation interagissent pour constituer un véritable système d’oppression, produisant les conditions de vie propices à la marginalisation et au développement de comportements à risque, eux-mêmes susceptibles de conduire à la judiciarisation.

Au-delà de sa contribution empirique, cette enquête présente plusieurs qualités méthodologiques. Elle répond d’abord au principe d’exhaustivité en couvrant l’ensemble de la population d’étude sur la période analysée, une démarche peu courante en criminologie. Elle repose ensuite sur l’exploitation de sources de données officielles, ce qui lui confère une crédibilité supplémentaire et une base solide, voire idéale, pour de futures comparaisons, notamment avec la population carcérale masculine.

Cette analyse mérite toutefois d’être approfondie selon deux perspectives. La première consiste en l’approfondissement des données jusqu’ici collectées, par la tenue d’une enquête par questionnaire auprès d’un échantillon de femmes incarcérées, en vue d’investiguer plus précisément la prévalence des vulnérabilités identifiées ainsi que leur influence en tant que prédicteurs potentiels du passage à l’acte délinquant. Au-delà d’une simple analyse statique de ces facteurs, les défis liés à une meilleure compréhension de la délinquance des femmes devront également passer par une appréhension du caractère dynamique des trajectoires de vie. Il s’agira notamment de saisir le rôle de cette dynamique dans la superposition de divers aspects, en particulier celle des trajectoires de délinquance et de victimisation. Le phénomène de *victim-offender overlap* – illustrant la coexistence des figures de victime et d’auteure d’infraction dans le chef d’une seule et même personne (Jennings *et al.*, 2012) –, semble constituer à cet égard un cadre conceptuel adéquat pour approfondir l’étude des vulnérabilités caractérisant les femmes engagées dans un parcours délinquant. La réalisation combinée de ces deux démarches empiriques devrait ainsi fournir un ensemble de données plus détaillées sur cette population encore trop souvent invisibilisée.

Enfin, approfondir les connaissances sur les femmes incarcérées apparaît indispensable tant pour les scientifiques que pour les professionnels du milieu carcéral. Cela permettra non seulement d’atteindre une meilleure compréhension des spécificités propres aux trajectoires de délinquance féminine, mais aussi d’ajuster les actions menées sur le terrain, que ce soit en amont pour développer des stratégies de prévention efficaces, pendant l’incarcération afin d’assurer un accompagnement adapté, ou après celle-ci en vue de soutenir plus efficacement les processus de désistement. Ainsi, cette contribution espère ouvrir la voie à de futures initiatives scientifiques qui poursuivront l’étude des femmes délinquantes dans toute leur complexité et sous un angle intersectionnel.

Références

- Adair, R., Kang, T., Eno Louden, J., et Hutchins, E. P. (2023). The role of mental illness in women's pathways to crime living in a U.S.-México border region. *Psychology, Crime & Law*, 1-24. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2023.2213383>
- Aebi, M. F., Coco, E., et Molnar, L. (2023). SPACE I - 2022, Council of Europe Annual Penal Statistics: Prison populations. Council of Europe.
- Alexandre, F. (1987). *Les prisons pour enfants en Belgique au XIX's. Le pénitencier des jeunes délinquantes à Namur (1864-1890)* [Mémoire de licence en histoire (inédit)]. UCL.
- Barlow, C. (2016). *Coercion and Women Co-offenders: A Gendered Pathway into Crime*. Policy Press.
- Bartlett, A., et Hollins, S. (2018). Challenges and mental health needs of women in prison. *The British Journal of Psychiatry*, 212(3), 134-136. <https://doi.org/10.1192/bjp.2017.42>
- Bauer, G. R., Churchill, S. M., Mahendran, M., Walwyn, C., Lizotte, D., & Villa-Rueda, A. A. (2021). Intersectionality in quantitative research: A systematic review of its emergence and applications of theory and methods. *SSM - Population Health*, 14, 100798. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2021.100798>
- Belet, B., D'Hondt, F., Horn, M., Amad, A., Carton, F., Thomas, P., Vaiva, G., et Fovet, T. (2020). Trouble de stress post-traumatique en milieu pénitentiaire. *L'Encéphale*, 46(6), 493-499. <https://doi.org/10.1016/j.encep.2020.04.017>
- Belknap, J. (2015). *The invisible woman: Gender, crime, and justice* (4th ed.). Cengage Learning.
- Belknap, J. (2021). *The invisible woman: Gender, crime, and justice* (5th ed.). SAGE Publications.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Blair-Lawton, D., Mordoch, E., & Chernomas, W. (2020). Putting on the Same Shoes: Lived Experiences of Women Who Are Reincarcerated. *Journal of Forensic Nursing*, 16(2), 99-107. <https://doi.org/doi:%252010.1097/JFN.0000000000000276>
- Bloom, B. E., & Covington, S. S. (1998). Gender-Specific Programming for Female Offenders: What is it and Why is it Important? *Gender-Specific Programming for Female Offenders: What Is It and Why Is It Important?* The 50th Annual Meeting of the American Society of Criminology, Washington, D.C.
- Bloom, B., Owen, B., et Covington, S. (2004). Women Offenders and the Gendered Effects of Public Policy. *Review of Policy Research*, 21(1), 31-48. <https://doi.org/10.1111/j.1541-1338.2004.00056.x>
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes: Entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31(1), 3-23. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0003>
- Casey-Acevedo, K., et Bakken, T. (2002). Visiting Women in Prison: Who Visits and Who Cares? *Journal of Offender Rehabilitation*, 34(3), 67-83. https://doi.org/10.1300/J076v34n03_05
- Charris-Peláez, V., Salas-Manjarres, A. P., Merlano-Villalba, A., Kléber-Espinosa, J. M., Jiménez-Prestan, D., & Quiroz-
- Molinares, N. (2022). ¿Por qué delinquen las mujeres?: Enfoque de género en la conducta delictiva, contexto penitenciario y tratamiento. *Revista Criminalidad*, 64(1), 83-94. <https://doi.org/10.47741/17943108.333>
- Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory, and Antiracist Politics*. The University of Chicago Legal Forum, 139-167.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.
- Daly, K. (1992). Women's pathways to felony court: Feminist theories of lawbreaking and problems of representation. *Southern California Review of Law and Women's Studies*, 2, 11-52.
- Daly, K., et Chesney-Lind, M. (1988). Feminism and Criminology. *Justice Quarterly*, 5(4), 497-538.
- de Ryckère, R. (1891). La criminalité féminine. *La Belgique judiciaire*, 49.
- Doffiny, V., et André, S. (2023). Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone: Quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités. *Déviance et Société*, Vol. 47(2), 211-242. <https://doi.org/10.3917/ds.472.0061>
- Dupont-Bouchat, M.-S., Alexandre, F., et Laurent, S. (1989). En marge du travail: Femmes criminelles – Femmes en prison. Dans L. Courtois, F. Rosart, & J. Pirotte (Éds.), *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine (1889-1989)* (p. 97-105). Crédit communal de Belgique.
- Eriksson, L., McPhedran, S., Caman, S., Mazerolle, P., Wortley, R., et Johnson, H. (2021). Criminal Careers Among Female Perpetrators of Family and Nonfamily Homicide in Australia. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(5-6), NP2551-NP2575. <https://doi.org/10.1177/0886260518760007>
- Fair, H., et Walmsley, R. (2022). *World Female Imprisonment List. Women and girls in penal institutions, including pre-trial detainees/remand prisoners* (5th edition). Institute for Crime & Justice Policy Research, pp.1-14. <https://www.prisonstudies.org/news/world-female-prison-population-60-2000>
- Farrington, D. P., Loeber, R., et Ttofi, M. M. (2012). Risk and Protective Factors for Offending. Dans B. C. Welsh & D. P. Farrington (Éds.), *The Oxford handbook of crime prevention* (p. 46-69). Oxford University Press.
- Favril, L. (2023). Drug use before and during imprisonment: Drivers of continuation. *International Journal of Drug Policy*, 115. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2023.104027>
- Favril, L. (2024). Het profiel van vrouwen in Vlaamse gevangenissen. *Panopticon*, 45(3), 257-265.
- Favril, L., et Vander Laenen, F. (2017). Psychofarmaca en drugsgebruik in Vlaamse gevangenissen. *Verslaving*, 13(2), 85-97. <https://doi.org/10.1007/s12501-017-0110-5>
- Favril, L., et Vander Laenen, F. (2018). Predictoren van druggebruik tijdens de detentieperiode: Data van 1326 gedetineerden uit 15 Vlaamse gevangenissen. *Panopticon*, 39(4), 296-312.

- Favril, L., Vander Laenen, F., et Audenaert, K. (2017). Psychiatrische morbiditeit bij gedetineerden in Vlaanderen. *Panopticon*, 38(4), 231-245.
- Fazel, S., Yoon, I. A., et Hayes, A. J. (2017). Substance use disorders in prisoners: An updated systematic review and meta-regression analysis in recently incarcerated men and women. *Addiction*, 112(10), 1725-1739. <https://doi.org/10.1111/add.13877>
- Forouzan, E., Malingrey, F., et Brouillette-Alarie, S. (2012). Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées. *Criminologie*, 45(1), 271-298. <https://doi.org/10.7202/1008385ar>
- Foulhy, C. (2023). Expériences et paroles de femmes incarcérées. *Sages-Femmes*, 22(4), 43-47. <https://doi.org/10.1016/j.sagf.2023.04.011>
- Gardey, D. (2004). *Enjeux des recherches sur le genre et le sexe. Rapport à Mme la Présidente du Conseil scientifique du CNRS. Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques* (p. 1-33).
- Gottschalk, P. (2022). Gender and Crime: Convenience for Pink-Collar Offenders. *Deviant Behavior*, 43(2), 213-227. <https://doi.org/10.1080/01639625.2020.1794270>
- Greenberg, G. A., et Rosenheck, R. A. (2008). Jail Incarceration, Homelessness, and Mental Health: A National Study. *Psychiatric Services*, 59(2), 170-177.
- Harrati, S., & David, V. (2015). Les femmes auteures de violences sexuelles: Étude clinique du parcours de vie et de la dynamique de l'agir sexuel violent: *Bulletin de psychologie*, Numéro 538(4), 319-330. <https://doi.org/10.3917/bopsy.538.0319>
- Haynie, D. L., Giordano, P. C., Manning, W. D., et Longmore, M. A. (2005). Adolescent Romantic Relationships and Delinquency Involvement. *Criminology*, 43(1), 177-210. <https://doi.org/10.1111/j.0011-1348.2005.00006.x>
- Henning, K., Renauer, B., et Holdford, R. (2006). Victim or Offender? Heterogeneity Among Women Arrested for Intimate Partner Violence. *Journal of Family Violence*, 21(6), 351-368. <https://doi.org/10.1007/s10896-006-9032-4>
- Herbst, J. H., Branscomb-Burgess, O., Gelaude, D. J., Seth, P., Parker, S., & Fogel, C. I. (2016). Risk Profiles of Women Experiencing Initial and Repeat Incarcerations: Implications for Prevention Programs. *AIDS Education and Prevention*, 28(4), 299-311. <https://doi.org/10.1521/aeap.2016.28.4.299>
- Jaquier, V., & Vuille, J. (2017). *Les femmes et la question criminelle. Déliits commis, expériences de victimisation et professions judiciaires*. Seismo Verlag AG. <https://doi.org/10.33058/seismo.20720>
- Jennings, W. G., Piquero, A. R., et Reingle, J. M. (2012). On the overlap between victimization and offending: A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 17(1), 16-26. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2011.09.003>
- Jensen, G. F., & Jones, D. (1976). Perspectives on Inmate Culture: A Study of Women in Prison. *Social Forces*, 54(3), 590-603.
- Jones, M. S., Worthen, M. G. F., Sharp, S. F., et McLeod, D. A. (2018). Life as she knows it: The effects of adverse childhood experiences on intimate partner violence among women prisoners. *Child Abuse & Neglect*, 85, 68-79. <https://doi.org/10.1016/j.chab.2018.08.005>
- Kennedy, S. C., Tripodi, S. J., Pettus-Davis, C., et Ayers, J. (2016). Examining Dose-Response Relationships Between Childhood Victimization, Depression, Symptoms of Psychosis, and Substance Misuse for Incarcerated Women. *Women & Criminal Justice*, 26(2), 77-98. <https://doi.org/10.1080/08974454.2015.1023486>
- Komarovskaya, I. A., Booker Loper, A., Warren, J., et Jackson, S. (2011). Exploring gender differences in trauma exposure and the emergence of symptoms of PTSD among incarcerated men and women. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 22(3), 395-410. <https://doi.org/10.1080/14789949.2011.572989>
- Kruttschnitt, C. (2010). The paradox of women's imprisonment. *Daedalus*, 139(3), 32-42. https://doi.org/10.1162/DAED_a_00021
- Laurent, S. (1987). *La première prison pour femmes en Belgique: Namur 1837-1871* [Mémoire de licence en histoire (inédit)]. UCL.
- Lorenz, K., et Hayes, R. (2020). Intersectional pathways: The role victimization plays in women's offending and in prisons. Dans *Women and Prison*. (p. 97-129). Springer.
- Lynch, S. M., DeHart, D. D., Belknap, J., Green, B. L., Dass-Braillsford, P., Johnson, K. M., et Wong, M. M. (2017). An Examination of the Associations Among Victimization, Mental Health, and Offending in Women. *Criminal Justice and Behavior*, 44(6), 796-814. <https://doi.org/10.1177/0093854817704452>
- Moloney, K. P., Van Den Bergh, B. J., et Moller, L. F. (2009). Women in prison: The central issues of gender characteristics and trauma history. *Public Health*, 123(6), 426-430. <https://doi.org/10.1016/j.puhe.2009.04.002>
- Morash, M., et Kashy, D. A. (2022). The Relevance of Women's Economic Marginalization to Recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 49(3), 330-349. <https://doi.org/10.1177/00938548211039545>
- Nederlandt, O., et Vanliefde, A. (2024). La (non-)mixité entre hommes et femmes détenus dans les prisons belges. Une analyse des enjeux de genre dans les discours des personnes détenues et du personnel pénitentiaire. *Droit et Société*, 116(1), 71-90. <https://doi.org/10.3917/drs1.116.0071>
- Nuytiens, A. (2008). Het profiel van vrouwen in de gevangenis. *Panopticon*, 4, 40-50.
- Nuytiens, A., et Christiaens, J. (2012). Female Offenders' Pathways to Prison in Belgium. *TEMIDA*, 15(4), 7-22. <https://doi.org/10.2298/TEM1204007N>
- Oliveira, L. V., Costa, G. M. C., Medeiros, K. K. A. S., et Cavalcanti, A. L. (2013). Epidemiological profile of female detainees in the Brazilian state of Paraíba: A descriptive study. *Online Brazilian Journal of Nursing*, 12(4). <https://doi.org/10.5935/1676-4285.20134284>

Quetelet, A. (1848). Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base. Influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux. *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 21(1), 1-112. <https://doi.org/10.3406/marb.1848.3470>

Reisig, M. D., Holtfreter, K., et Morash, M. (2002). Social Capital Among Women Offenders : Examining the Distribution of Social Networks and Resources. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 18(2), 167-187. <https://doi.org/10.1177/1043986202018002004>

Rostaing, C. (2017). L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison. *Les Cahiers de Framespa*, 25. <https://doi.org/10.4000/framespa.4480>

Salisbury, E. J., et Van Voorhis, P. (2009). Gendered Pathways : A Quantitative Investigation of Women Probationers' Paths to Incarceration. *Criminal Justice and Behavior*, 36(6), 541-566. <https://doi.org/10.1177/0093854809334076>

Sampson, R. J., et Laub, J. H. (1993). *Crime in the making : Pathways and turning points through life*. Harvard University Press.

Service public fédéral Justice. (2017). *Rapport annuel de la Direction générale des Etablissements Pénitentiaires* (p. 68).

Siegel, D. (2014). Women in transnational organized crime. *Trends in Organized Crime*, 17(1-2), 52-65. <https://doi.org/10.1007/s12117-013-9206-4>

Smith, V. C. (2017). Substance-Abusing Female Offenders as Victims : Chronological Sequencing of Pathways Into the Criminal Justice System. *Victims & Offenders*, 12(1), 113-137. <https://doi.org/10.1080/15564886.2015.1017131>

Tyler, N., Miles, H. L., Karadag, B., et Rogers, G. (2019). An updated picture of the mental health needs of male and female prisoners in the UK: Prevalence, comorbidity, and gender differences. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 54(9), 1143-1152. <https://doi.org/10.1007/s00127-019-01690-1>

Vaisman, D. C., et Einat, T. (2021). Mental Health Outcomes for Female Inmates without a Mental Disorder : Imprisonment and Post-release Effects of Confinement with Women with a Mental Illness. *The Prison Journal*, 101(3), 306-330. <https://doi.org/10.1177/00328855211010412>

van de Baan, F. C., Montanari, L., Royuela, L., et Lemmens, P. H. H. M. (2022). Prevalence of illicit drug use before imprisonment in Europe: Results from a comprehensive literature review. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, 1-12. <https://doi.org/10.1080/09687637.2021.1879022>